

Soyons la sage-femme de notre monde en devenir

Mes chers confrères,

Etre prêt, tout est là.

Oui, le nombre d'avocats a augmenté de 20% ces dix dernières années.

Oui, nous avons perdu des parts de marché au profit d'autres professions.

Oui, le revenu moyen des avocats francophones et germanophones a diminué.

Face à ces constats, que pouvons-nous faire ?

Notre réponse est claire et nette : réaliser un projet ambitieux qui au départ est hors carte.

J'ai toujours préféré des points de fuite à des cadres qui enferment. Mais le tout est de calculer la bonne distance.

Je vois pour les années vingt, la disparition des pays européens du club des grandes économies mondiales et le renforcement du projet européen, un rapprochement inévitable des professions juridiques, un seul barreau dans nos communautés francophone et germanophone, une moralisation de la profession voulue par les autorités entraînant la présence obligatoire d'avocats de conformité au sein de nos cabinets, un monde de plus en plus inégal face à la justice, des banques de données numériques aisément consultables non seulement par les acteurs de justice mais aussi par les justiciables, un renforcement des structures d'avocats et des cabinets de niche, une pratique des honoraires orientés vers le forfait et le success fee ...

La fatalité ne peut s'imposer à nous. Nous devons maîtriser notre avenir et notre destin. Le barreau n'a pas le droit de se replier. Soyons la sage-femme de notre monde en devenir.

Que devons-nous faire pour remplir nos missions prévues aux articles 495 et 496 du Code judiciaire et à l'article 2 de notre règlement d'ordre intérieur ?

D'abord réfléchir, ensuite faire.

Quelle a été la méthodologie de nos réflexions pour élaborer un plan de politique générale pour les années 2016-2019 ?

De janvier à mai 2015, j'ai visité chacun de vos 12 conseils de l'Ordre. J'ai présenté et discuté les fondements sous-jacents à notre programme.

Ensuite, le conseil d'administration a entendu les attentes et les priorités de vos bâtonniers en assemblée générale du 19 septembre 2016. Nous avons établi un avant-

projet de déclaration. Ce projet a été soumis et amendé en conseil d'administration lors d'une séance particulière le 23 septembre 2016 à la Maison des Optimistes. Nous avons communiqué cette déclaration de politique générale à vos bâtonniers et l'avons commentée en assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2016. C'est la première fois dans notre Histoire que nous procédons de la sorte.

« *Une étincelle parmi d'autres entre deux néants* ». Le néant de notre naissance il y a 15 ans et le néant de demain : les institutions ne sont pas immortelles.

Nous vous proposons de venir présenter cette déclaration de politique générale à chacun de vos conseils de l'Ordre avec nos administrateurs aux dates que vos bâtonniers choisiront. Nous vous présenterons ensuite un projet de budget 2017 qui traduira déjà en partie ce projet.

Si, pour certains, AVOCATS.BE n'est pas une nécessité, j'ai la faiblesse de penser que notre institution est une plus-value pour l'avocat. Nous devons donner au plus grand nombre des chances réelles de réussir.

Si l'O.B.F.G. ne peut pas résoudre tous les problèmes du barreau, les problèmes du barreau ne peuvent pas se résoudre sans l'O.B.F.G. Ce n'est pas parce que nous n'avons que 15 ans que nous devons brûler les ailes de notre jeunesse.

Nous nous donnons une mission : « *Faire et devenir* », « *parle peu, fais beaucoup* », même si mon idéal n'est pas de faire mais de devenir.

Pendant cette législature 2016-2019, le conseil d'administration que vous avez choisi veut vous proposer des projets que nous réaliserons ensemble, avec vous.

Au rang de l'innovation et de la croissance, le barreau doit proposer de nouveaux produits. Nous voulons réhabiliter et réenchanter le travail de l'avocat : extension du périmètre, renforcement du rôle de l'avocat dans les actions en réparation collective, promotion de l'avocat détaché en entreprise, du *compliance*, de l'acte d'avocat exécutoire, ou de l'acte d'avocat divorce.

Nous devons être en mesure d'offrir des nouveaux services en procédant à des investissements productifs. Nous pensons aux outils informatiques qui doivent être une réalité à court terme. Nous croyons résolument au big data et à l'intelligence artificielle. Sans ces projets, une partie de nos avocats sera non point « *embarquée* » (au sens pascalien du terme), mais emportée.

Créons un « *veille team en IT* » pour innover, pour former nos avocats et chasser aussi les intrus qui braconnent sur la toile.

Nous devons être aussi plus professionnels dans notre action et être plus souverains à l'entrée du barreau. Les conditions d'accès à la profession doivent être revues. Exigeons de la compétence, organisons avec vous des formations de base et des formations d'avocats spécialistes, des « *legal chek-up* », lors d'Universités d'été.

Parmi les valeurs que nous défendons en interne, je crois en la « *confraternité solidaire* » qui constituera un département à part entière. S'il est vrai que la majorité des avocats pratique l'entraide et la confraternité plutôt que la concurrence, nous devons veiller à

souffler sur le feu de nos assurances souscrites au profit des avocats et des justiciables. Nous devons maintenir plus que jamais ardent notre service social, réfléchir à un service d'outplacement et mettre sur pied une vraie bourse électronique de la collaboration.

Quant à nos jeunes, je veux les mettre au cœur de nos préoccupations. Ils sont notre présent. Ils ont un rôle prépondérant. Ils sont ceux qui, par leurs rêves et par leur vie, sont en train de forger l'esprit européen. Nous ne pouvons pas penser l'avenir sans leur offrir une réelle participation comme agents de changement et de transformation. Nous devons leur offrir des opportunités, des idéaux et des valeurs. Nous devons les appeler à s'engager. Faisons-leur de la place dans nos structures pour leur permettre d'édifier un monde meilleur que celui qu'ils tiennent de nous. Ils sont créatifs et feront mieux que nous.

A l'égard des autorités, nous nous battons sans relâche pour défendre notre indépendance et notre secret professionnel dans l'intérêt du client. Certains comportements récents ne sont pas adéquats : volonté de moraliser la profession en introduisant de nouvelles infractions ciblées en matière de consultance, initiatives sauvages prises en matière d'écoutes téléphoniques d'avocats, de saisies ou de contrôles fiscaux...

Nous poursuivrons notre collaboration positive avec le S.P.F. Justice en participant activement à la mise en œuvre effective de l'informatisation de la justice et au développement d'une justice du XXI^e siècle.

Nous serons par contre sur nos gardes quant à la mise en œuvre du modèle dual de l'organisation de la justice. Ces nouveaux collèges et comités de gestion vont coûter beaucoup d'argent pour un résultat non garanti.

Nous serons très attentifs à notre lobby en amont. Je préfère recourir à nos forces qualifiées internes plutôt qu'à un cabinet extérieur, dont les résultats n'ont pas été probants. AVOCATS.BE est entendu le plus souvent et écouté très souvent. Je pense à titre d'exemples récents aux initiatives en matière d'aide juridique, de Salduz, du fonds de financement de l'aide juridique, de l'assurance protection juridique, ou des pots-pourris en réparation où les idées et recommandations de notre institution ont été très largement prises en considération. AVOCATS.BE est une plus-value pour les autorités. Mais je suis conscient que nous ne serons entendus que si nous nous mettons en position de l'être.

Nous mènerons une réflexion approfondie sur la justice tout au long de notre triennat, en collaboration avec plusieurs de vos barreaux, l'Académie et le Collège Belgique avec lesquels nous nouerons un partenariat.

Lors de la dissolution de l'Ordre national et la création de l'O.B.F.G. en 2001, le législateur nous a confié une nouvelle mission qui fait de nous autre chose qu'un syndicat : la représentation des intérêts des justiciables.

Si nous leur devons une meilleure compétence et une complète expertise, nous devons réfléchir à leur donner une meilleure prévisibilité de nos honoraires. Il y a actuellement une sous-consommation évidente des services juridiques, en raison de l'incertitude de leur coût économique. Cela a pour conséquence d'une part que des justiciables ne se

défendent plus ou se défendent seuls (ce qui accroît le travail des juges et l'arriéré judiciaire) et, d'autre part, que des jeunes ne trouvent plus de maîtres de stage.

Le service d'ombudsman que nous venons de mettre en place cette semaine sera évalué régulièrement et constituera l'une de nos préoccupations constantes. Il traitera avec diligence les plaintes des justiciables.

Je ne transigerai pas avec la probité du barreau qu'il s'agisse du respect de la législation anti-blanchiment et de lutte contre le terrorisme, du contrôle de l'utilisation des fonds publics (en matière d'aide juridique) ou des fonds de tiers (en matière de compte CARPA). Les contrôles exigés par le législateur seront mis en œuvre dès cette année judiciaire.

Notre préoccupation majeure sera de veiller à l'accès pour tous au droit et à la justice quel qu'en soit le prix pour la profession d'avocat. C'est un droit fondamental qui touche à l'égalité et est au cœur de nos gènes.

Nous mettrons en œuvre loyalement la nouvelle législation sur l'aide juridique aux plus faibles et aux plus démunis, en veillant à ce que l'indemnisation des avocats soit revalorisée.

Nous travaillerons à la mise sur pied d'une assurance protection juridique adéquate pour permettre aux classes moyennes de pouvoir encore accéder aux prétoires. Nous poursuivrons nos efforts pour promouvoir le recours aux modes appropriés de règlements de conflits.

AVOCATS.BE doit être une plus-value pour les justiciables.

Il reste alors le travail sur l'institution elle-même.

Ne croyez pas qu'AVOCATS.BE soit irréversible et indivisible. C'est un travail quotidien en soi. Je veillerai à l'unité de l'institution. Nous veillerons à nous écouter et à nous rapprocher. Un avocat de Namur peut-il avoir une déontologie différente de Tournai ou de Liège ? L'un peut-il être sanctionné et l'autre pas pour les mêmes faits ? Un avocat à Bruxelles peut-il avoir une autre formation qu'à Eupen ?

Qu'est-ce qu'un avocat du Nord et un avocat du Sud ont en commun ? Tout, mais ils ne le savent pas.

Je veillerai au lien indéfectible entre Bruxelles, la Wallonie, et les Communautés germanophone et néerlandophone. L'Union c'est la force. Le régionalisme, c'est la guerre. Nous n'habitons pas des territoires qui sont si lointains et qui justifieraient des particularités de terroir de mauvais aloi.

Cela implique aussi une cohésion de messages entre AVOCATS.BE et les barreaux locaux. Si AVOCATS.BE c'est vous et nous, alors nous pouvons parler d'une même voix.

Cela implique aussi un lien plus ténu des dirigeants d'AVOCATS.BE avec les avocats. Le temps des selfies est terminé. Nous devons expliquer, justifier, rencontrer avec vous la base. C'est une vraie question de démocratie.

Le travail des commissions et des groupes de travail est aussi indispensable. On compte aujourd'hui 170 réunions par an à la maison de l'Avocat et une cinquantaine de réunions décentralisées. Si nous voulons que le travail soit de qualité, si nous voulons intégrer la diversité des barreaux, il faut que chacun d'entre vous veille à nous envoyer des avocats compétents et disponibles et que ceux-ci fassent remonter systématiquement l'information dans vos conseils de l'Ordre respectifs.

La réflexion sur la structure des Ordres et la gouvernance de l'institution devrait être reprise. L'élection au suffrage universel du président, l'introduction de quotas pour les femmes au sein du conseil d'administration sont-elles des tabous ? Nous constituerons un groupe de travail pour préparer un week-end de réflexion entre le conseil d'administration et les bâtonniers lors de l'année judiciaire 2017-2018.

Mais l'enjeu de tous ces projets est aussi pour certains d'ordre financier : quels moyens sommes-nous prêts à mettre sur la table pour réaliser nos objectifs ?

Notre personnel est actuellement composé de 15 collaborateurs salariés, dont près de la moitié ne travaille qu'à temps partiel. C'est évidemment insuffisant. D'ici 5 ans, je ne doute pas que nous ayons doublé nos effectifs.

La charge de travail a augmenté de manière exponentielle ces dernières années. Le personnel est au maximum de ses disponibilités.

En informatique, nous n'avons que deux employés. L'O.V.B. en a 10. Les notaires qui sont 1.500 pour toute la Belgique ont un département (Credoc) comprenant 170 informaticiens.

Si nous voulons réaliser nos ambitions, nous devons engager. Nos administrateurs sont femmes et hommes de talents, de volonté et de dévouement immenses. Quel bonheur de les avoir à mes côtés. Ils consacrent un temps plus que considérable à leur charge. Je veux que chacun d'entre eux puisse compter sur une collaboration effective au sein de l'institution.

Nous devons évaluer le cadre de notre personnel afin de nous permettre de réaliser notre plan triennal. C'est un impératif : vouloir la nécessité. Quant à notre matériel, notre outil de travail est désuet et amorti. Il doit être en partie remplacé. Pour les salariés, l'important aujourd'hui n'est plus le bureau, mais la qualité de l'équipement informatique. Je ne veux pas d'une entreprise « 2 ampoules sur 5 ».

Concernant l'immeuble que nous louons ici à l'avenue de la Toison d'Or, il n'est plus adapté à nos besoins et à notre évolution. Préparons et anticipons un déménagement pour 2020.

Voilà, mes chers confrères, un projet exceptionnel de haut vol que nous vous proposons pour les années 2016-2019. Certes, nous ne ferons pas tout et ferons autre chose. Mais notre institution ne peut être faite que de débats et de projets. Il faut des résultats et du concret. Nous n'avons pas 500 ans devant nous. Nous souhaitons très vite vous proposer des réalisations effectives notamment en matière informatique : la carte professionnelle, le logiciel de gestion des Ordres ou l'informatisation effective de la justice.

Nous avons les 4 ingrédients indispensables pour réussir :

- C'est le momentum : tout brûle, tout est peur et angoisse, nous sommes en « *burning platform* » ;
- Nous avons une organisation professionnelle rôdée, forgée par nos prédécesseurs, avec une gouvernance qui fonctionne, qui légitimise les décisions et qui peut les implémenter par les bons relais ;
- Chacun de nos 8.000 avocats peut être en mesure d'être concerné par notre programme. Personne n'en est exclu ;
- Le conseil d'administration vous propose une vision contextualisée de notre avenir dans laquelle s'inscrira en perspective chacun des projets que nous entreprendrons.

« *Faire et devenir* »

Si vous le voulez, AVOCATS.BE sera une plus-value pour les avocats et les justiciables.

AVOCATS.BE n'est rien sans vous.

AVOCATS.BE c'est vous.

Votre dévoué,

Jean-Pierre Buyle, Président